

Conduite à tenir pour la prise en charge à domicile des patients post-covid sortant d'hospitalisation

Kinésithérapeute

Avant la séance de kiné

Patient

Porte des protections du visage :

- un **masque chirurgical** avant d'entrer au domicile correctement ajusté « haut » sur le nez et recouvrant le nez bouche et menton.
- des lunettes de protection (adaptation au contexte, si toux ou port de masque difficile par le patient) ou écran facial.

- **aère** la pièce 10 minutes avant la séance.
- porte un **masque chirurgical** ou **SMS** (feuilles de stérilisation SMS ou SMMS en non tissé) avant l'entrée du kinésithérapeute (masque remis au patient en sortie d'hospitalisation).

Hygiène des mains :

- de préférence par désinfection des mains avec un produit hydro alcoolique PHA virucide EN 14476, pendant au moins 30 secondes (en vérifiant le temps recommandé par le fabricant).
- ou par lavage au savon doux liquide sur un point d'eau du domicile et séchage avec un essuie main papier usage unique.

Tenue professionnelle à manche longue :

Surblouse à usage unique UU ou blouse tissu lavée à 60° pendant 30 min.

Port d'un tablier imperméable UU sur la tenue si soin mouillant/ souillant.

Gants usage unique uniquement si risque de contact avec des produits biologiques, éliminés immédiatement après contact, suivie d'une désinfection des mains avec un PHA.

Début de séance

Hygiène des mains :

- par lavage avec un savon doux liquide et séchage des mains avec une serviette sèche et propre ou essuie main papier.
- ou désinfection des mains avec un PHA.

Pendant la séance

Pas de manipulation avec les mains des objets personnels (type téléphone, stylos).

Si utilisation de matériel partagé, il doit être désinfecté avant utilisation et après utilisation avec un détergent désinfectant virucide répondant à la norme EN 14476.

Retrait de la blouse tissu mise

dans un sac plastique pour lavage et fermé.

Si UU élimination dans un sac poubelle.

Hygiène des mains avec un PHA

Retrait des lunettes puis du masque -

désinfection des lunettes avec un détergent désinfectant virucide norme 14476 (type lingette) ou maintien des protections du visage **si non souillées, non mouillées** (port de masque $\leq 4h$) si visite chez un autre patient post covid-19 avec même type de prise en charge.

Fin de séance

Elimination des équipements pouvant être souillés par des liquides biologiques **dans un double sac poubelle** correctement fermé et mis en attente 24h avant élimination dans les ordures ménagères.